

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261409-02 Du 27 juillet 2026 MAISON VALEYRE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	09.09.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	09.09.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le quatorze du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (13)

Absents avec pouvoir : SANTORO B (1)

Absents sans pouvoir : PITAVY A (1)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

MAISON VALEYRE ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient d'assurer la collectivité en cas de dommages dans le cadre des travaux de réhabilitation de la maison Valeyre, dans la mesure où les travaux concernent un bâtiment existant, en mitoyenneté, et touchent des éléments de structure (maçonnerie, démolition, charpente...)

Deux compagnies ont été consultées. Il ressort de l'analyse que la proposition de GROUPAMA est plus complète avec une assurance **tous risques chantiers** et une **assurance dommages ouvrage** à **12 513 € HT**.

GROUPAMA propose également une assurance **dommage ouvrage constructeur non réalisateur**. Ce contrat permet de céder l'assurance dommage aux ouvrages à l'acquéreur en cas de vente d'un logement ou du cabinet dentaire. Coût de cette assurance : **701.47 € HT**.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

Considérant que GROUPAMA a été de meilleurs conseils ;

- **Valide** les propositions **tous risques chantiers + dommage ouvrages** de **GROUPAMA** dans les termes présentés ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 15 septembre 2026.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--